

<i>Deliverable n°</i>	D8 - Résumé
Titre du <i>deliverable</i>	Rapport préliminaire sur les législations nationales
Tâche n°	1.2.
Leader de la tâche	CUGS
Partenaires de la tâche	CUGS, IN SITU, ICUB, AVEC, ICOMOS, RAVA, ENGLISH HERITAGE, IN EXTENSO, UAM
Auteurs	Pierre Hupet, Catherine Zwetkoff
Date	Décembre 2005

Ce *deliverable* est produit dans le cadre du projet APPEAR financé par :  
Commission européenne, DG Recherche  
5<sup>e</sup> Programme-Cadre, Énergie, Environnement et Développement durable,  
Action-clé 4 : ville de demain et patrimoine culturel,  
4.2.3. : pour une meilleure intégration du patrimoine culturel dans la ville  
Contrat : EVK4-CT-2002-00091

## **1. Objet, cadre d'usage de la recherche, lien avec la recherche future**

Ce rapport a pour objet un inventaire non exhaustif du dispositif normatif, institutionnel applicable dans un certain nombre de pays européens au projet d'accessibilité. Il se présente sous la forme d'une description synthétique des principaux courants qui se dégagent de la régulation internationale.

Un tel inventaire a deux cadres d'usage qui se succèdent dans le déroulement chronologique de la recherche.

Le document de synthèse a d'abord pour vocation d'alimenter, au moment initial de la recherche, la réflexion commune entreprise au sein du projet APPEAR par une trentaine de chercheurs européens, issus de disciplines très variées.

L'inventaire constitue ensuite le point de départ d'une analyse qui devra aboutir à des recommandations relatives aux processus décisionnels.

## **2. Le plan de travail**

### **2.1. La collecte des données**

Le matériau est collecté principalement à l'aide de :

- Sources écrites constituées de documents officiels (chartes, etc.),
- Sources écrites non officielles (livres, articles scientifiques).

### **2.2. Le traitement des données**

Le matériau collecté a servi à identifier les principales orientations, contraignantes ou non, telles qu'elles se dégagent des textes produits par les instances internationales. Elles seront ensuite comparées aux options politiques, administratives et juridiques, prises au niveau des États sur un certain nombre de thèmes autour desquels se structurent ces options.

## **3. Les enseignements de l'analyse (résultats)**

Une orientation majeure a été retenue comme fil conducteur de la lecture des options normatives nationales. Ces options constituent autant de ressources positives ou négatives qui entrent en compte dans le processus décisionnel lorsqu'il s'agit d'appliquer un modèle de gestion stratégique ainsi que le recommande la Charte de Burra. Bien qu'appliquée dans son pays d'origine et dans quelques autres pays, cette pratique innovante l'est rarement en Europe et en contexte urbain.